



## UNCATEGORIZED



## DEES – DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

### RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Premières promos prévues en septembre 2024  
Si vous désirez des informations complémentaires,  
vous pouvez contacter le service communication  
ALAJI : [Contact-formations@alaji.fr](mailto:Contact-formations@alaji.fr)

### PRE-REQUIS

Être titulaire soit :

- du baccalauréat
- ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
- ou d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou leurs acquis personnels, en application de l'article L.313-5 du code de l'éducation

Satisfaire aux épreuves d'admission

### OBJECTIFS

La formation vise à obtenir le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **DF1 (500 heures) – La relation éducative**

**Bloc 1 :** Accompagnement social et éducatif spécialisé

**Bloc 2 :** Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif

#### **DF2 (400 heures) – Conception et conduite de projet éducatif spécialisé**

**Bloc 3 :** Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif

**Bloc 4 :** Conception et conduite d'un projet éducatif

#### **DF3 (300 heures) – Travail en équipe pluridisciplinaire et Communication professionnelle**

**Bloc 5 :** Communication professionnelle en travail social

**Bloc 6 :** Expression et communication écrite et orale

#### **DF4 (250 heures) – Dynamiques interinstitutionnelle, partenariats et réseaux**

**Bloc 7 :** Mobilisation des acteurs et des partenaires

**Bloc 8 :** Connaissance et analyse des contextes institutionnels

### DURÉE

**Durée totale de 3550 heures de formation :**

- 1450 heures de formation théorique
- 2100 heures de formation pratique soit 3 stages

### METHODES MOBILISÉES

- Supports théoriques et applications pratiques  
Présentiel, présentiel enrichi
- Formateurs professionnels issus du travail social

### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Chaque domaine de certification est validé séparément. Pour valider chacun des domaines le candidat doit obtenir une note d'au moins 10 sur 20 pour chaque domaine.

#### DC 1 – La relation éducative spécialisée

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Présentation du parcours de formation
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Mémoire de pratique professionnelle

#### DC2 – Conception et conduite de projets éducatifs

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Etude de situation individuelle ou collective
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Projet éducatif spécialisé

#### DC3 – Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Elaboration d'une communication professionnelle
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

#### DC4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales



ALAJI

L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation des huit blocs, en totalité ou en partie, en cours de formation.

Durant la formation, chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre (soit 180 crédits ECTS pour les six semestres).

**Équivalence et passerelles, suite de parcours :**

Les éducateurs spécialisés peuvent poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- Le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES).

**Débouchés** : Majoritairement les éducateurs spécialisés diplômés travaillent dans le secteur privé associatif. Toutefois, un certain nombre exerce dans le cadre d'une des trois fonctions publiques : fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale, fonction publique d'État.

**MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS**

**Modalités d'inscription :**

- Prise de contact
- Envoi dossier de candidature
- Réception dossier et sélection candidats
- Envoi de documents afin d'établir les contrats (CERFA et convention)

- Inscription sur l'action concernée

**Formation accessible par la voie de l'alternance (Contrat d'Apprentissage, Contrat de Professionnalisation et Pro A)**

en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)


en savoir plus sur le contrat professionnel : [ici](#)

en savoir plus sur la Pro A : <https://bit.ly/3qwlw1g>

**Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :**

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

**CONTACTS**

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

**ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE**

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

**TARIF**

Prise en charge pour les alternants par l'OPCO dédié, nous consulter pour un devis précis

**DERNIÈRE MISE À JOUR**

26/02/2024